

AFRICAN UNION  
الاتحاد الأفريقي



UNION AFRICAINE  
UNIÃO AFRICANA

---

P. O. Box 3243, Addis Ababa, Ethiopia Tel.: (251-11) 551 38 22 Fax: (251-11) 519321  
Email: [situationroom@africa-union.org](mailto:situationroom@africa-union.org)

---

CONSEIL DE PAIX ET DE SÉCURITÉ  
954<sup>ème</sup> RÉUNION

9 OCTOBRE 2020  
ADDIS ABÉBA, ÉTHIOPIE

PSC / PR / COMM. (CMLIV)

COMMUNIQUÉ

## COMMUNIQUÉ

**Adopté par le Conseil de paix et de sécurité (CPS) de l'Union africaine (UA), lors de sa 954<sup>ème</sup> réunion tenue le 9 octobre 2020, sur la situation au Mali,**

Le Conseil de paix et de sécurité,

**Prenant note** de l'allocution d'ouverture faite par le Représentant permanent de la République arabe d'Égypte auprès de l'UA et Président du CPS pour le mois d'octobre 2020, Ambassadeur Osama Abdelkhalik, de l'allocution faite par le Président de la Commission de l'UA, Moussa Faki Mahamat, ainsi que de la présentation faite par le Commissaire de l'UA à la paix et à la sécurité, Ambassadeur Smail Chergui; et **prenant également note** de la déclaration faite par Ambassadeur Amma A. Twum-Amoah, Représentant permanent de la République du Ghana auprès de l'Union africaine, en sa qualité de Président de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO);

**Notant en outre avec satisfaction** les développements politiques positifs au Mali, conformément aux décisions du Conseil de paix et de sécurité et de la CEDEAO;

**Rappelant** ses prises de position et décisions antérieures sur la situation au Mali et dans la région du Sahel, en particulier les communiqués [PSC/PR/COMM. (CMXLVI)], adopté lors de sa 946<sup>ème</sup> réunion tenue le 17 septembre 2020 et [PSC/PR/COMM (CMXLI)], adopté lors de sa 941<sup>ème</sup> réunion tenue le 19 août 2020;

**Réaffirmant** l'engagement inébranlable de l'UA à respecter la souveraineté, l'unité et l'intégrité territoriale du Mali, ainsi que la solidarité de l'UA avec le peuple et le Gouvernement du Mali; et

Agissant en vertu de l'article 7 de son Protocole, le Conseil de paix et de sécurité,

1. **Félicite** le peuple malien et tous les acteurs politiques et de la société civile concernés pour la signature de la Charte malienne de la transition, publiée au Journal officiel de la République du Mali le 1<sup>er</sup> octobre 2020, et la mobilisation exemplaire en vue de la transformation démocratique au Mali ; et **félicite également** le CNSP pour son engagement à une transition conduite par des civils au Mali; et à cet égard, **se félicite** de la nomination et de la formation du Gouvernement de transition malien, à travers la prestation de serment du Colonel à la retraite Bah N'Daw, en tant que Président par intérim et du Colonel Assimi Goita, en tant que Vice-Président, le 25 septembre 2020, devant la Cour du Mali; **se félicite également** de la nomination de l'ancien Ministre des Affaires étrangères, Moctar Ouane, en tant que Premier Ministre civil, le 27 septembre 2020 et de l'annonce des 25 membres du Gouvernement de transition malien;

2. **Se félicite** de la libération des prisonniers politiques arrêtés le 18 août 2020, dont l'ancien Président Ibrahim Boubacar Keita; et **exhorte** le Gouvernement de transition à consacrer ses efforts et sa bonne volonté à accélérer la mise en œuvre de toutes les dispositions pendantes des mécanismes de transition, y compris la création, en temps voulu, du Conseil national de transition (CNT);

3. **Salue** les efforts déployés par la Commission de l'UA à travers l'ancien Président Pierre Buyoya, Représentant spécial du Président de la Commission de l'UA, sur le processus de paix en cours au Mali et **l'encourage** à persévérer et à continuer d'aider le peuple malien dans ses efforts pour rétablir l'ordre constitutionnel normal;
4. **Rend hommage** au leadership de S.E le Président Nana Addo Dankwa Akufo-Addo, Président de la République du Ghana et actuel Président de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), et du Médiateur de la CEDEAO, S.E l'ancien Président Goodluck Jonathan, pour les efforts déployés pour aider les parties prenantes maliennes à trouver une solution consensuelle, pacifique et durable à la crise actuelle, et **attend avec intérêt** les résultats de la visite, prévue le 11 octobre 2020, du Président Nana Addo Dankwa Akufo-Addo et du Médiateur de la CEDEAO S.E l'ancien Président Goodluck Jonathan en République du Mali, pour interagir avec les nouveaux dirigeants;
5. **Entérine** la Déclaration de l'Autorité des chefs d'État et de Gouvernement de la CEDEAO sur le Mali, adoptée le 5 octobre 2020, dans laquelle la CEDEAO a, entre autres, décidé de lever les sanctions imposées au Mali;
6. **Réaffirme** le soutien continu de l'UA au Gouvernement de transition malien et **encourage** toutes les autres parties prenantes, à œuvrer en vue de l'aboutissement du processus de transition, notamment l'organisation d'élections législatives et présidentielles libres, équitables et transparentes qui marqueront la fin de la période de transition, pendant la période de transition de 18 mois prescrite par la CEDEAO;
7. **Salue** l'engagement exprimé par le Gouvernement de transition de mettre en œuvre l'Accord de paix et de réconciliation au Mali de 2015, issu du processus d'Alger et de la Charte de la transition, afin de relever de manière globale les défis politiques, sécuritaires et socio-économiques auxquels la République du Mali est confrontée;
8. **Demande** au Président de la Commission de l'UA, travaillant en étroite collaboration avec les Nations unies et la Commission de la CEDEAO, d'activer d'urgence "un comité de suivi et de soutien", afin d'assurer la participation et la contribution appropriées de l'UA en vue de soutenir le Gouvernement de transition et le peuple malien, y compris en accompagnant ses préparatifs pour l'organisation d'élections à la fin de la période de transition; **demande également** au Président de la Commission de l'UA, à travers le Centre pour la reconstruction et le développement post-conflit, d'interagir avec le Gouvernement de transition du Mali en vue d'identifier les domaines prioritaires qui devraient contribuer à la restauration du développement socio-économique national pour prévenir plus efficacement la récurrence dans le conflit;
9. **Appelle, une fois encore**, tous les États membres de l'UA, les Nations unies et tous les partenaires pour qu'ils continuent d'apporter leur soutien, y compris la mobilisation d'une aide financière et humanitaire au Mali, en particulier à ce stade critique, en vue de reconstruire une société malienne pacifique, ainsi que de créer des conditions propices au redressement économique et au développement;

10. **Décide**, conformément à l'article 7 (g) du Protocole relatif à la création du Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine, à l'article 26 de la Charte africaine de la démocratie, des élections et de la gouvernance, et conformément à l'Acte constitutif de l'UA, à la Déclaration de Lomé de 2000 sur les changements anticonstitutionnels de gouvernement, ainsi qu'au Cadre d'Ezulwini pour le renforcement de la mise en œuvre des dispositions de l'UA dans les situations de changements anticonstitutionnels de gouvernement (2009), de lever la suspension de la participation de la République du Mali aux activités de l'Union africaine;
11. **Décide également** de continuer à suivre de près les développements de la situation au Mali; et, à cet égard, **demande** au Président de la Commission de l'UA d'informer régulièrement le Conseil, sur une base trimestrielle, de l'évolution de la situation au Mali, y compris la mise en œuvre de la Charte de la transition;
12. **Décide** de rester activement saisi de la question.